



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 11

Date de la convocation : 14/01/2025

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, NERET Florence, Serge RECOLET, FERREUX Morgane, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, Gabriel POULET, Didier ROUMEAS.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Morgane FERREUX

Ouverture de la séance à 20 heures 30.

1. Ordre du jour :

- Approbation du PV du 17 décembre 2024
- Impayés
- Délibération autorisant les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
- DECI
- Lotissement
- Aménagement du village
- Aménagement de la plage et préparation de la saison 2025
- Logements communaux
- Antenne relais
- Questions diverses.

Le PV du 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le montant des impayés à plus de trente jours s'élève à 1 721.10€.

1. Délibération autorisant les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'ouvrir par anticipation au vote du budget communal 2025 les crédits suivants :

- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 160 000.00 €

2. DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Madame le Maire présente le rapport de synthèse de cabinet ED-Tech préalable au schéma communal de DECI. Ce rapport révèle les travaux à engager sur la commune pour assurer la défense incendie et priorise les secteurs. Le conseil municipal retient les propositions du rapport de synthèse :

- Collondon : installation d'une réserve incendie pour l'ensemble du hameau. Une proposition de mutualisation des travaux sera faite au GAEC situé au centre du hameau. Une rencontre sera organisée.

- Chambly : installation d'une réserve incendie (vers l'ancienne déchèterie)

- MFR et impasse des vernes : installation d'une réserve à incendie ; le lieu préconisé est un terrain départemental. Le conseil départemental sera sollicité pour l'obtention de son accord

3. Lotissement route de Chalain

Suite à l'accord donné pour l'avant-projet, le SIEC du Jura a adressé un plan de financement définitif et une convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des réseaux secs du lotissement :

- Extension du réseau électrique et réalisation des réseaux secs pour le lotissement, solde restant à la charge de la commune = 48 390.90€ (installation de la fibre comprise)

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le plan de financement présenté par le SIEC et autorise Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre.

Les travaux de terrassement commencent fin janvier et les travaux des réseaux secs au mois de mars

4. Aménagement du village

Madame le Maire présente les derniers plans proposés par le SIEC pour la phase 1 : Collondon et feux récompenses sur Doucier.

Une réunion publique est organisée le 08 février 2025 avec visite sur le terrain pour exposer le projet sur Collondon.

Le plan de financement proposé pour la constitution de dossiers en subvention est accepté à l'unanimité

5. Aménagement de la plage et préparation de la saison 2025

a) Travaux aménagement de la plage

L'entreprise Bati-Pro réalise actuellement la maçonnerie du poste de secours et l'extension pour le Snack. Un bardage vertical a été retenu. La signalétique est en cours.

Le ponton de pêche est à vendre, la fédération de pêche sera contactée.

Après avoir étudié les devis le conseil municipal décide :

- D'acquiescer un Tiralo auprès la société ACCESSREC pour un montant de 1650,00€HT.
- D'installer un toilette sèche standard de la société « mon aménagement jardin » avec l'installation : 1049,00€HT hors installation

b) Préparation de la saison estivale 2025.

Le conseil municipal décide de lancer la consultation pour les délégations de gestion du snack et de gestion de location des pédalos pour une saison uniquement.

Concernant la gestion de location des pédalos, le conseil municipal demande à Madame le Maire de se rapprocher des services compétents pour connaître les obligations sécuritaires qui s'imposent au gestionnaire afin qu'elles soient reprises dans la convention.

Concernant la gestion du snack, suite aux travaux réalisés, des modifications sont à apporter à la convention concernant les surfaces, le chapiteau et la terrasse.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

- Fixer la délégation de la gestion des pédalos à 4000€, à l'unanimité.
- Fixer la délégation de la gestion du snack à 14 000€ (vote : 3 voix pour 15000€, 7 voix pour 14000€ et 1 voix pour 13000€)
- Fixer les tarifs du parking : 5€ pour les voitures et motos. L'accès sera limité en hauteur.
- D'embaucher un personnel pour seconder l'employé communal à compter du 1^{er} avril 2025

6. Logements communaux

Un logement communal se libère le 31 janvier 2025, la commission bâtiment fera une visite afin de déterminer les travaux à réaliser avant de le proposer à la location. Une famille s'est présentée spontanément et semble intéressée, elle devra déposer un dossier très rapidement.

Un autre locataire a donné son préavis pour fin avril 2025.

7. Antenne relais

Madame le Maire présente le dossier d'information établi par Free pour l'implantation d'une antenne relais sur un terrain communal.

8. Terrain communal

Suite à sa demande d'achat d'une partie de la parcelle D 261, Madame et Monsieur Michaud demandent un droit d'aisance de 3m non constructible. Après en avoir débattu le conseil municipal accepte par 6 voix pour 5 contre, de vendre une bande de terrain non constructible de 3 m de large, mais pas sur toute la longueur, la commune souhaitant garder un accès à sa parcelle.

9. Questions diverses

a) Site d'escalade : le conseil départemental du Jura a décidé de participer à hauteur de 50% des frais d'entretien du site d'escalade. Madame le Maire propose de rencontrer Monsieur MITLLER du comité territorial de la fédération d'escalades lors du prochain conseil

b) Le conservatoire d'espaces naturels organise une visite du site de « Sur la Roche » le 21 mai 2025 à 14h00, pour les habitants de Doucier, les adhérents du CEN et ceux de la société d'histoire naturelle de Champagnole

c) Madame le Maire fait part de la demande de Madame ARBAUD pour proposer son activité professionnelle de massage sur le site de la plage de Doucier. Le conseil municipal décide par 1 voix pour et 10 contre de ne pas donner suite à cette demande.

d) La fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles sollicite un emplacement pour son van itinérant le mardi 18/02/2025 de 9h à 12h00. Le conseil municipal donne son accord.

e) La course cycliste de la vache qui rit aura lieu le 24 et 25 mai et sollicite des bénévoles.

f) Le samedi 17 mai 2025, l'association bâtons & sac à d'eau organise une randonnée au départ de Fontenu

Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 février 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15

Le secrétaire ;
Morgane FERREUX

Le Maire
Nathalie ROUX

